La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SPUR 500 BLANC
Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021
Numéro de révision 3

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SPUR 500 BLANC

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité.

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Mention d'avertissement

Aucun(e)

#### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient Triméthoxyvinylsilane & N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine & Dilaurate de dibutylétain & Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate. Peut produire une réaction allergique

EUH212 - Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

FCLP; France - EN Page 1/16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Numéro de révision 3

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	1- <2.5	Carc. 2 (H351i)		01-2119489379- 17-XXXX
Triméthoxyvinylsilane	220-449-8	2768-02-7	1- <2.5	Skin Sens. 1B (H317) Acute Tox. 4 (H332) Flam. Liq. 3 (H226)		01-2119513215- 52-XXXX
Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	920-107-4	RR-100255-7	1- <2.5	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)		01-2119453414- 43-xxxx
Éthanol	200-578-6	64-17-5	1- <2.5	Flam. Liq. 2 (H225) Eye Irrit. 2 (H319)		01-2119457610- 43-XXXX
N-[3-(triméthoxysilyl)pro pyl]-1,2-éthanediamine	217-164-6	1760-24-3	0.1 - <1	Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)		01-2119970215- 39-XXXX
Dilaurate de dibutylétain	201-039-8	77-58-7	0.1 - <1	STOT RE 1 (H372) Skin Corr. 1C (H314) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Repr. 1B (H360FD) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) STOT SE 1 (H370)		01-2119496068- 27-XXXX
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthy	915-687-0	1065336-91- 5	0.01 - <0.1	Skin Sens. 1A (H317)		01-2119491304- 40-XXXX

FCLP; France - EN Page 2/16

**SPUR 500 BLANC** Date de révision 11-mars-2021

Remplace la version: 24-nov.-2020 Numéro de révision 3

	<del></del>		<del></del>	
I-4-pipéridyl) sébacate et		Aquatic Acute 1		
méthyl		(H400)		
1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-		Aquatic Chronic		
pipéridyl sébacate		1 (H410)		

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact oculaire** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Consulter immédiatement un médecin. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ingestion

Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. De petites

quantités de méthanol toxiques sont libérés par hydrolyse.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) connu(e). **Symptômes** 

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées

par hydrolyse et relarguées lors du durcissement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Jet d'eau, dioxyde de carbone (CO2), agent chimique sec, mousse résistant aux alcools. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pleine puissance.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

irritants.

Dangers spécifiques dus au La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs produit chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

FCLP; France - EN Page 3 / 16

**SPUR 500 BLANC** Date de révision 11-mars-2021 Remplace la version: 24-nov.-2020 Numéro de révision 3

spéciaux et précautions pour les

pompiers

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation Précautions individuelles

adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

l'environnement

Nettover les obiets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les

pauses et après le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux

pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Autres informations** 

(RMM)

Respecter la fiche de données techniques.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et Limites d'exposition

relarquées lors du durcissement Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme

FCLP; France - EN Page 4 / 16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

VLEP court terme: 9500 mg/m<sup>3</sup>

Nom chimique	Union européenne	France
Titane (dioxyde de)	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7		
Méthanol	TWA: 200 ppm	VLEP 8h: 200 ppm
67-56-1	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	VLEP 8h: 260 mg/m <sup>3</sup>
	*	VLEP court terme: 1000 ppm
		VLEP court terme: 1300 mg/m <sup>3</sup>
		Peau
Éthanol	-	VLEP 8h: 1000 ppm
64-17-5		VLEP 8h: 1900 mg/m <sup>3</sup>
		VLEP court terme: 5000 ppm

Nom chimique	Union européenne	France
Méthanol	-	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift
67-56-1		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-	7)		
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	27,6 mg/m³	
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	3,9 mg/kg pc/jour	

Éthanol (64-17-5)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	950 mg/m³			
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	343 mg/kg pc/jour			

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	35.5 mg/m³			
travailleur Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	5 mg/kg pc/jour			

Dilaurate de dibutylétain (77-58-7)					
Туре		Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité		
À long terme	Cutané(e)	0,43 mg/kg pc/jour			

FCLP; France - EN Page 5/16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

Effets systémiques sur la santé travailleur			
À court terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	2,05 mg/kg pc/jour	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	0,02 mg/m³	

Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate (1065336-91-5)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)						
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour				

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)					
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	18,9 mg/m³				
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	7,8 mg/kg pc/jour				
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	0,3 mg/kg pc/jour				

Éthanol (64-17-5)			
Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	114 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	206 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	87 mg/kg pc/jour	

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)			
туре Туре	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Oral(e)	2.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Inhalation	8.7 mg/m³	
Consommateurs Effets systémiques sur la santé À long terme	Cutané(e)	2.5 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

FCLP; France - EN Page 6 / 16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

### (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	0.34 mg/l	
Eau de mer	0.034 mg/l	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	110 mg/l	

Éthanol (64-17-5)		
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Eau douce	154 mg/l	
Eau de mer	15.4 mg/l	
Usine de traitement des eaux usées	100 mg/l	

N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine (1760-24-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.062 mg/l
Eau de mer	0.0062 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	25 mg/l

Dilaurate de dibutylétain (77-58-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0,463 μg/l
Sédiments d'eau douce	0,05 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0,0463 μg/l
Sédiments marins	0,005 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Utilisation recommandée :. Néoprène™. Caoutchouc nitrile.

Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants > 0.7mm. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être

conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus

efficace. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

confinées.

Type de filtre recommandé : Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Blanc. Marron.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas autoriser les rejets incontrôlés de produit dans l'environnement.

FCLP; France - EN Page 7 / 16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPâteCouleurBlanc

**Odeur** Caractéristique

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

pH .

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Sans objet °C

congélation

Point d'ébullition initial et intervalleSans objet . °C

d'ébullition

Point d'éclair > 65 °C

**Taux d'évaporation Inflammabilité**Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur
Densité de vapeur
Aucune donnée disponible
Température de décomposition
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique 720000 mm²/s Viscosité dynamique 720000 mPa s

Propriétés explosivesAucune donnée disponiblePropriétés comburantesAucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV (%)

Densité 1.42

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

**Réactivité**Le produit durcit avec l'humidité.

10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

FCLP; France - EN Page 8/16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité. Protéger de l'humidité. Exposition à l'air ou à l'humidité

sur des durées prolongées. Ne pas congeler. Tenir à l'écart des flammes nues, des

surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) sont formées par hydrolyse et

relarguées lors du durcissement.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. D'après les données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (inhalation-vapeurs) 730.88 mg/l

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 10000 mg/Kg	>5 mg/l
13463-67-7			
Triméthoxyvinylsilane	LD50 = 7120 -7236 mg/kg	= 3360 μL/kg (Oryctolagus	LC50 (4hr) 16.8 mg/l (Rattus)
2768-02-7	(Rattus) OECD 401	cuniculus)	OECD TG 403
Hydrocarbons, C12-C15,	LD50 >5000 mg/Kg (Rattus)	LD50 >5000 mg/Kg	LC50 >5000 mg/m <sup>3</sup>
n-alkanes, isoalkanes, cyclics,	(OECD 401)	(Oryctolagus cuniculus)	(OECD 403)
< 2% aromatics		(OECD 402)	
RR-100255-7		,	
Éthanol	6200 - 15000 mg/kg (Rattus)		=124.7 mg/L (Rattus) 4 h

FCLP; France - EN Page 9 / 16

SPUR 500 BLANC

Date de révision 11-mars-2021

Remplace la version : 24-nov.-2020 Numéro de révision 3

64-17-5	OECD 401		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1, 2-éthanediamine 1760-24-3	=2295 mg/kg (Rattus)	>2000 mg/Kg (Rattus)	LC50 4H (Aerosol)1.5 - 2.44 mg/L air
Dilaurate de dibutylétain 77-58-7	=2071 mg/kg (Rattus) OECD 401	> 2000 mg/kg (Rattus)	
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pip éridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéri dyl sébacate 1065336-91-5		LD50 >3170 mg/Kg (Rat)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée du fait de résultats concluants négatifs. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Informations sur le produit			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 406 :	Cobaye	Cutané(e)	Aucune réponse de
Sensibilisation cutanée			sensibilisation n'a été
			observée

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Dilaurate de dibutylétain	Muta. 2
77-58-7	

### Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	Carc. 2

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Dilaurate de dibutylétain	Repr. 1B
77-58-7	

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FCLP; France - EN Page 10 / 16

SPUR 500 BLANC
Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021
Numéro de révision 3

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

·	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	•	-	-		
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	EC 50 (72h) > 957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EU Method C.3	LC50 (96h) = 191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50(48hr) 168.7mg/l (Daphnia magna)		
Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics RR-100255-7	ErL50 (72h) > 10000 mg/l (Skeletonema costatum -ISO 10253)	LL50 (96h) > 1028 mg/l (Scophthalmus maximus -OECD 203)	-	LL50 (48h) > 3193 mg/l (Acartia tonsa - ISO 14669)		
Éthanol 64-17-5	EC50 72hr 12.9 g/l (Selenastrum capricornutum) NOEC 3.24 g/l (Skeletonema costatum)	LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50: (48h, Daphnia magna) EC50: =12.34 mg/L		
N-[3-(triméthoxysilyl)pr opyl]-1,2-éthanediamin e 1760-24-3	-	LC50 (96H) =597 mg/L (Danio rerio)Semi-static	-	EC50 (48h) =81mg/L Daphnia magna Static		
Dilaurate de dibutylétain 77-58-7	EC50 1 (72h) mg/L (desmodesmus subspicatus)	LC50: =2mg/L (48h, Oryzias latipes)	-	0,463 (48h) mg/L (daphnia magma)		
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentamét hyl-4-pipéridyl)	-	LC50 (96h) =0.9 mg/L	-	-		

FCLP; France - EN Page 11 / 16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

sébacate et méthyl			
1,2,2,6,6-pentaméthyl-			
4-pipéridyl sébacate			
1065336-91-5			

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Triméthoxyvinylsilane (2768-02-7)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	DBO	51 % N'est pas facilement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** 

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Triméthoxyvinylsilane	1.1	-
2768-02-7		
Éthanol	-0.32	-
64-17-5		
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanedia	-0.3	-
mine		
1760-24-3		
Dilaurate de dibutylétain	4.44	-
77-58-7		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
13463-67-7	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Triméthoxyvinylsilane 2768-02-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics RR-100255-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
Éthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
64-17-5	L'évaluation PBT ne s'applique pas
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]-1,2-éthanediamine 1760-24-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Dilaurate de dibutylétain 77-58-7	La substance n'est pas PBT/vPvB
Produit de réaction entre bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate et méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl sébacate 1065336-91-5	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

FCLP; France - EN Page 12 / 16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Éliminer le

inutilisés contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et

internationales applicables.

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<u>Transport terrestre (ADR/RID)</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe(s) de danger pour leNon réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballageNon réglementé14.5 Dangers pourSans objet

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

**14.5 Polluant marin** NP **14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au Sans objet

recueil IBC

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Nom d'expédition Non réglementé14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

**14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour**Non réglementé
Sans objet

l'environnement

**14.6 Dispositions spéciales** Aucun(e)

### Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

FCLP; France - EN Page 13/16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

# Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

#### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Numéro CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Diisononyl phtalate	28553-12-0	52[a].
Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	30.
		20.

#### 52

À ne pas utiliser dans les jouets où articles de puériculture qui peuvent être placés dans la bouche des enfants, dans une proportion supérieure à 0.1%

### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit contient des substances réglementées au titre du règlement (CE) 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Nom chimique	Restrictions sur les exportations et les importations européennes
	selon (CE) 689/2008 – Annexe numéro
Dilaurate de dibutylétain	l.1

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

### Polluants organiques persistants

Sans objet

### Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

FCLP; France - EN Page 14/16

SPUR 500 BLANC Date de révision 11-mars-2021

Remplace la version : 24-nov.-2020 Numéro de révision 3

Nom chimique	Numéro RG, France
Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2%	RG 84
aromatics	
RR-100255-7	
Éthanol	RG 84
64-17-5	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)
STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur plafond
\* Désignation « Peau »

SVHC Substances très préoccupantes

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC Catalogue européen des déchets

### Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 11-mars-2021

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sans objet.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

FCLP; France - EN Page 15/16

SPUR 500 BLANC

Remplace la version: 24-nov.-2020

Date de révision 11-mars-2021

Numéro de révision 3

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - EN Page 16 / 16